

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 MARS 2009**

**Délibération
n° 2009.03.070**

**Production Plan de
Cohésion Sociale :
participation à l'OPH
de l'Angoumois pour
la réalisation d'un
logement locatif
public PLAI -
Opération 52 rue
Léonce de
Guimberteau sur la
commune
d'Angoulême**

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2009**

Secrétaire de séance : Simon DEFORGE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Xavier Gaignerot, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Véronique DAVY à Rachid RAHMANI, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à François ELIE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Alain PIAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Nicolas BALEYNAUD par Xavier Gaignerot, André BONICHON par Eric DANCHE, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Françoise LAMANT par Gérard DESAPHY

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT	Rapporteur : Monsieur BESSE
-------------------------------------	-----------------------------

PRODUCTION PLAN DE COHESION SOCIALE : PARTICIPATION A L'OPH DE L'ANGOUMOIS POUR LA REALISATION D'UN LOGEMENT LOCATIF PUBLIC PLA-I - OPERATION 52 RUE LEONCE DE GUIMBERTEAU SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME
--

La ComAGA intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire, notamment des logements de type PLA-I (logement locatif public d'insertion).

Le règlement de participation de la ComAGA adopté par délibération n° 31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLA-I produit, répartis en 70 % à l'acquéreur du foncier pour l'acquisition-viabilisation, et 30 % à l'opérateur HLM ou la commune pour la réalisation proprement dite des logements.

L'OPH de l'Angoumois sollicite la ComAGA pour participer financièrement à une opération d'acquisition-amélioration qui vise à produire un logement locatif public PLA-I sur la commune d'Angoulême, 52 rue Léonce Guimberteau.

S'agissant d'acquisition-amélioration, il est proposé d'attribuer, conformément au règlement de participation, 100% de la participation à l'OPH de l'Angoumois pour l'acquisition et la réalisation de ce logement de type PLA-I, soit 4 000 €.

Cette offre nouvelle de logement sera comptabilisée au titre de la production nouvelle « Plan de Cohésion Sociale » (PCS).

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 25 février 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 4 000 € à l'OPH de l'Angoumois pour la réalisation d'un logement PLA-I, situé 52 rue Léonce Guimberteau à ANGOULÊME.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 20417 - sous-fonction 70 – AP n°8.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE, Monsieur Lavaud ne prend pas part au débat
et au vote. (Président de l'OPH)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
01 avril 2009	01 avril 2009